03030271

RESERVE AU MONITEUR BELGE

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de DINANT
le 4 mars 2003.

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription :

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des Sociétés n°

☐ Registre des sociétés agricoles n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)	"CASSART"
3. Forme juridique (en entier)	Société Coopérative à Responsabilité Illimitée
4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)	Rue des Trys 9 à 5530 Godinne (Yvoir)
5. Registre de commerce (siège, tribunal + n°)	R.C. Dinant 48.243
6. Numéro de TVA ou numéro Registre National des personnes morales (T.V.A. non assujetti)	472.631.015
7. Objet de l'acte	Modification de l'objet social - Adaptation au code des sociétés - Démission et nomination

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans rature ni correction; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

D'un acte reçu par le notaire Jean Paul Declairfayt à Assesse le 17 février 2003, enregistré à Namur 3 le 21 février suivant, volume 237, folio 43, case 13, 2 rôles, sans renvois, au droit perçu de vingt cinq euros, signé l'inspecteur Principal Oudar, IL RESULTE QUE l'assemblée générale de la SCRIS "CASSART" a décidé de supprimer à l'objet social les activités de comptabilité et le premier paragraphe de l'article 3 sera libellé comme suit : "La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au secrétariat en général et notamment toutes prestations administratives, audit assistance et conseil dans les domaines financiers, économiques, administratifs, gestion de personnel ainsi que l'encodage." L'assemblée a accepté la démission de Mme Ingrid CREVITS en qualité d'administrateur et lui a donné pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat. Le nombre d'administrateurs est réduit à un et il n'est donc nommé aucun administrateur en remplacement.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation 22 2857

Numéro du compte 350 0168605 41

Signatures + Nom et qualité
En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'un page

Mod 271 (7000)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/03/2003 - Annexes du Moniteur belge

Déposés en même temps : expédition conforme du procès verbal, coordination des statuts, procurations.
POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

DECLAIRFAYT, Notaire
ASSESSE (Prov. Namur)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/03/2003 - Annexes du Moniteur belge